

# CONCERT DE SOUTIEN

**KO JAZZ RING // VOODOO CHÜCKËT**

JAZZ NEW ORLEANS

DBEAT PUNK



**les 20 + 1 inculpées**  
contre la centrale à gaz  
de landivisiau

**TOTAL  
DIRECT ENERGIE  
SIVENS**

**VS**

**INCUPEES**

**TRIBUNAL DE BREST**

**JEUDI  
28 N  
V  
CE SOIR**

EN DIRECT DE  
L'AVENIR **PLACE GUERIN \*\*\* BREST \*\*\***

ouverture:

**19H00**:

fermeture:

**22H00**

**prix libre** EN SOUTIEN AUX INCULPE-ES  
CONTRE LA CENTRALE A GAZ DE LANDIVISIAU

Aujourd'hui nous sommes vingt et une personnes à comparaître devant le tribunal correctionnel de Brest. Peu importe ce qui nous est reproché, cette journée de procès constitue une nouvelle offensive de l'état contre le mouvement d'opposition à la centrale. Elle vient tenter de mettre un terme à l'opposition déterminée que nous construisons contre le début des travaux qui a commencé en janvier 2019.

( suite du texte au dos)

Le 28 novembre 2019 elles seront vingt et une personnes à comparaître devant le tribunal correctionnel de Brest. 8 d'entre-eux sont poursuivis pour plusieurs motifs : violences sur personnes dépositaires de l'autorité publique, dégradations en réunion, et refus de fichage ADN ; pour des faits qui seraient survenus lors de la manifestation contre le projet du 23 février dernier. 14 personnes sont elles poursuivies pour un délit d'entrave à la circulation sur une route qui longe le site de l'hypothétique future centrale.

Le procès devait être le 4 juillet mais a été reporté le 28 novembre car les gendarmes ont finalement pris un avocat pour se défendre, suite à l'envoi d'un courrier de merde d'un individu extérieur au procès.

Peu importe ce qui leur est reproché, cette journée de procès constitue une nouvelle offensive de l'état contre le mouvement d'opposition à la centrale. Elle vient tenter de mettre un terme à l'opposition déterminée que nous construisons contre le début des travaux qui a commencé en janvier 2019.

Depuis cette date, des blocages des machines se succédaient quasi quotidiennement. Pour servir sur un plateau cette centrale au groupe Total (qui bénéficiera pour la centrale de 50 millions d'euros de subvention annuelle sur vingt ans), des barrières ont été installées autour du site, gardé également jour et nuit par des vigiles. Dans le même temps, une pression de plus en plus grande est exercée sur les opposants et opposantes par les forces de gendarmerie.

Le 23 février, plusieurs barrières seront renversées par une partie des mille manifestants présents ce jour-là. Ceci conduira dans les jours qui suivront à une offensive répressive qui conduira à la convocation de nombreux militants et militantes.

On retrouvera des détails sur celle-ci dans le texte «Et pour quelques barrières à terre» sur le site de non à la centrale à gaz de landivisiau.

8 des personnes convoquées recevront ensuite leur convocation pour le 4 juillet. Les mesures d'intimidation ne s'arrêteront pas là. Devant l'impossibilité de manifester sur le site, nous cherchons des moyens de continuer la lutte. Les autorités prétexteront une entrave à la circulation à côté du site, pour entraîner quelqu'un en garde-à-vue pendant sept heures. Par solidarité les personnes présentes forcent les gendarmes à les conduire au poste. Ces personnes sont les quatorze concernées par la deuxième affaire du procès du 28 novembre.

Dans un contexte de criminalisation des mouvements sociaux, (comme nous pouvons l'observer dans le même temps dans la répression des gilets jaunes), nous sommes persuadés qu'il ne s'agit que de manœuvres pour nous décourager de nous opposer à ce projet juteux pour les actionnaires de Total (plus de un milliard de subventions publiques en 20 ans), polluant (1,5 million de tonnes de CO2 relarguées chaque année dans l'atmosphère), nocif pour la santé des habitants et habitantes. Ce procès se place dans la même dynamique que l'ordonnance menaçant une vingtaine d'opposants et opposantes de 5000 euros d'amende s'ils tentent de s'opposer aux travaux. Tout comme les mesures d'interdiction de manifestation sur une zone autour du site qui ont été prises par la préfecture le 4 mai dernier. La peur, voilà bien ce qu'ils entendent générer. Les travaux avancent alors que des recours contre le projet n'ont toujours pas été jugés, et que, nous devons bien l'avouer, la lutte a bien pris un coup derrière la tête.

Devant la justice qui individualise, nous vous appelons à venir marquer votre solidarité avec nous, devant et à l'intérieur du tribunal. Si nous ne sommes que quelques personnes poursuivies, c'est plus largement l'ensemble d'une lutte populaire qui est attaquée. Les inculpés et inculpées du 28 novembre, toujours en lutte contre la centrale, et son monde. Rdv à l'Avenir à 19h pour un concert de ouf ! de soutien »